

A' CORDE

EURL au capital de 50 000 euros

Siège social : 11 rue de Normandie – 93120 LA COURNEUVE

RCS BOBIGNY 502 435 258

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

En date du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril,

Monsieur Jean BLAIZOT,
Associé unique et gérant de la société,

Après avoir pris connaissance de l'objet social actuel de la société,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 – Extension et modification de l'objet social

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société afin de l'étendre.

En conséquence, l'article 2 des statuts est désormais rédigé comme suit :

Nouvel objet social :

« La prestation de services en tous genres, notamment en accès difficile, incluant les activités de signalétique sur tous supports, ainsi que le nettoyage industriel et le nettoyage de mobilier froid ;

La création ou l'acquisition et l'exploitation de tous autres fonds ou établissements de même nature. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales se

rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement. »

ARTICLE 2 – Date d’effet

La présente modification prend effet à compter du 10 juin 2024, sans préjudice de son opposabilité aux tiers à compter de son inscription au Registre du commerce et des sociétés.

ARTICLE 3 – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal à l’effet d’accomplir toutes formalités légales.

Fait à La Courneuve,
Le 21 avril 2026

Signature